

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 530

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde;

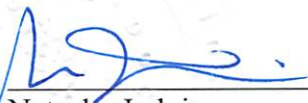
QUE lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 16 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement numéro 488-01;

QUE le Règlement numéro 530 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments;

QUE le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 20^e jour du mois de mars 2026,

A blue ink signature of Natacha Jodoin.

Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière